

Les Havrais exigent de respirer un air qui ne nuise ni à leur santé ni au travail, ni dans leur ville

De nombreuses études montrent que la pollution de l'air respiré par les Havrais et Havraises menace au fil des jours leur santé, des plus jeunes aux plus âgés : c'est inacceptable !

Inacceptable au regard de la loi (voir au verso)

Nous souhaitons préserver et voir se développer le tissu industriel et portuaire, mais pas aux dépens de la santé publique. Les risques doivent être réduits à la source. Le permettent les moyens techniques ainsi que les moyens financiers grâce aux énormes profits réalisés.

Dans l'immédiat, exigeons ensemble d'être prévenus en temps réel

Rien ne sert d'être prévenu le lendemain par les journaux que la pollution a encore frappé! Tant que cette pollution n'aura pas diminué, c'est en temps réel que les anciens, les enfants des écoles, les sportifs et chaque Havrais-e-s doit savoir qu'il faut rentrer chez soi, abandonner l'activité physique devenue dangereuse. Les moyens existent maintenant de prévenir chacun-e au moment même où l'alerte se déclenche (Voir au verso) Nous exigeons des pouvoirs publics, des industriels, du maire, responsable de la santé publique dans la commune, de mettre à la disposition des Havrais-e- ces moyens d'alerte dans tous les quartiers de notre ville.

Exigeons ensemble des mesures de lutte contre la pollution:

Les pics de pollutions ne sont pas seuls en cause, la pollution permanente agissant tous les jours nuit à la santé. Nous donc nous devons exiger l'abaissement des seuils d'alerte au niveau compatible avec la santé

Depuis septembre 2005, l'Etat tente de mettre en place à marche forcée quelques mesures dans le cadre des « plans de protection de l'atmosphère », (PPA) qui seront appliqués à la fin de l'année. Ces mesures insuffisantes ont été élaborées en catimini. Rien ne pourra être réglé sans véritable concertation.

Nous vous invitons à venir en débattre :
Samedi 18 novembre à 9 heures à l'ISEL,
Quai Frissard au Havre,
au cours d'un forum dont le thème est
«Pollution atmosphérique et Santé en Seine Maritime ».

Contribuer au débat dès maintenant sur le site: pcflehavre.free.fr

C'est la Loi!

N° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie:

Article 1 er L'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, ainsi que les personnes privées concourent chacun dans leur domaine

De sa compétence et dans les limites de sa responsabilité, à une politique dont l'objectif est la mise en œuvre du droit reconnu à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Cette action d'intérêt général consiste à prévenir, à surveiller, à réduire ou à supprimer les pollutions atmosphériques, à préserver la qualité de l'air et, à ces fins, à économiser et à utiliser rationnellement l'énergie.

Les élus communistes sont intervenus :

M. Barrier, vice président du conseil général de Seine Maritime:

« J'ai déjà sollicité M. Rufenacht, maire UMP du Havre, et M. le préfet pour obtenir des informations sur les questions suivantes: Quels sont les pollueurs, quelles sanctions leur ont été appliquées ? Quelles obligations de la mise aux normes leur ont été imposées ? j'avais aussi interpellé le président d'Air Normand, M. Merville, Député. Aucune réponse concrète et précise ne m'est parvenue à ce jour. »

Daniel Paul, député, Maryvonne Rioual, Nathalie Nail, Jean-Louis Jégaden sont intervenus à plusieurs reprises au conseil municipal du Havre, en demandant au Maire, M. Rufenacht quelles dispositions il entendait prendre pour prévenir nos citoyens lors de pics de pollution. M. Rufenacht s'est toujours dérobé.

**Leurs interventions sont restées sans réponses :
les Havrais-e-s doivent s'en mêler !**

M. Barrier, conseiller général communiste du Havre propose la mise en place de système **d'avertissement permanent** en temps réel qui a été mis au point

Signons, faisons signer la pétition

Nous exigeons de toutes les autorités concernées, et en premier lieu du maire de notre ville:

la réduction d'une façon constante des pollutions à un niveau compatible avec la santé

la mobilisation de tous les moyens d'information (panneaux électroniques, téléphones, médias, etc.) permettant de prévenir les Havrais-es en temps réel des alertes à la pollution de l'air.

Nom, prénom:

Adresse:

Téléphone:

Courriel:

Signature:

Faire parvenir à la section PCF du Havre: 52 rue Labédoyère , 76600 LE HAVRE